

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 244

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 7

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les personnels soignants ont fait preuve d'un immense courage et d'un sens des responsabilités remarquable depuis le début de la crise sanitaire.

En 2020, on note au sein du personnel soignant plus de 10 000 départs sans retour, retraites anticipées, démissions, renoncements, reconversions ont été enregistrés. Un chiffre qui en dit long sur la souffrance des soignants et des infirmières.

Alors n'y a-t-il pas d'autres solutions que de recourir à une telle sanction ?